



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.6/1995/3
10 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Trente-neuvième session
New York, 15 mars-4 avril 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

DEUXIÈME OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION
DES STRATÉGIES PROSPECTIVES D'ACTION DE NAIROBI POUR LA
PROMOTION DE LA FEMME

Rapport du Secrétaire général**

INTRODUCTION

1. Par sa résolution 36/8 sur les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, la Commission de la condition de la femme a décidé d'inscrire à l'ordre du jour la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. La Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa trente-septième session, un rapport contenant des informations sur les données qui serviraient à établir le deuxième rapport sur l'application des Stratégies et le plan dudit rapport, compte tenu en particulier des recommandations et conclusions découlant de la première opération d'examen et d'évaluation, notamment celles qui concernent la condition des femmes dans les pays en développement – telles qu'elles figurent dans l'annexe de la résolution 1990/15 du Conseil économique et social.

2. Dans sa résolution 45/129, l'Assemblée générale a instamment prié les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales d'appliquer ces recommandations et conclusions, dont elle a réaffirmé le paragraphe 2 de la section I concernant l'amélioration du rythme d'application des Stratégies au cours de la cruciale dernière décennie du XXe siècle. Elle a déclaré que l'inapplication des Stratégies entraînerait un coût élevé, qu'il s'agisse du ralentissement du développement économique et

* E/CN.6/1995/1.

** Le présent document contient l'introduction au rapport du Secrétaire général. Les chapitres I à III paraîtront sous forme d'additifs.

social, de la mauvaise utilisation des ressources humaines ou de l'affaiblissement du progrès dans la société tout entière et, pour cette raison, des mesures immédiates devraient être prises pour éliminer les plus sérieux obstacles à l'application des Stratégies.

3. Le Conseil économique et social a reconnu les obstacles rencontrés lors des préparatifs de la première opération d'examen et d'évaluation, en particulier l'insuffisance des réponses au questionnaire envoyé à tous les États Membres. Par sa résolution 1990/9 du 24 mai 1990, le Conseil économique et social a demandé que la deuxième opération d'examen et d'évaluation repose sur les rapports de pays et les analyses statistiques du système des Nations Unies et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix¹, il conviendrait de tirer profit des préparatifs pour élaborer des statistiques nouvelles et novatrices qui permettent d'établir une comparaison entre les hommes et les femmes et de mettre en lumière l'évolution dans le temps et qui serviraient à l'établissement du rapport sur l'examen et l'évaluation.

4. À sa trente-septième session, la Commission a examiné un rapport du Secrétaire général sur la deuxième opération d'examen et d'évaluation. Dans sa résolution 37/7, la Commission a prié les gouvernements d'entreprendre dès que possible l'établissement de leurs rapports nationaux et de veiller à ce qu'ils soient présentés aux conférences régionales à temps pour être pris en compte dans l'examen et l'évaluation au plan régional et à temps également au secrétariat de la Conférence pour être pris en compte dans l'examen et l'évaluation au niveau international. Elle a recommandé que l'examen et l'évaluation à tous les niveaux soient axés sur les priorités des gouvernements et mettent en lumière les principaux domaines de préoccupation recensés dans la structure de la plate-forme d'action. Elle a demandé au secrétariat d'établir une liste des indicateurs les plus importants sur la base des principaux domaines de préoccupation recensés dans la structure de la plate-forme d'action, compte tenu de la disponibilité de statistiques nationales fiables, et de la communiquer aux comités coordonnateurs nationaux en vue de lancer et de promouvoir les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale. Elle a en outre demandé au secrétariat de recourir aux mécanismes nécessaires pour inclure les résultats des conférences régionales dans le deuxième rapport sur l'examen et l'évaluation.

5. Comme il en avait été prié, le Secrétaire général de la Conférence a communiqué, dans une note verbale, un modèle de présentation de rapport national comportant notamment la liste des indicateurs (voir annexe I).

6. Comme il avait également été demandé, un deuxième rapport sur l'examen et l'évaluation a été établi sur la base des informations contenues dans les rapports nationaux, des résultats des conférences sous-régionales et des renseignements fournis par les institutions spécialisées du système des Nations Unies. Ce rapport fait une très large place aux statistiques par sexe rassemblées par la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, au moyen de la base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes (WISTAT,

version 3)². Les renseignements fournis par d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales ont également été utilisés. Un avant-projet du document a été distribué à toutes les organisations du système des Nations Unies pour qu'elles puissent faire connaître leurs observations dans leurs domaines de compétence respectifs.

7. Comme l'avait demandé la Commission à sa trente-huitième session, le rapport sur l'examen et l'évaluation s'articule autour de la plate-forme d'action. Il est en quelque sorte l'expression concrète des conclusions et recommandations énoncées dans la plate-forme.

8. Le chapitre III du rapport d'examen et d'évaluation a été établi suivant le modèle de la partie V des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et fait le bilan de l'action internationale.

9. Les 130 rapports nationaux reçus par le secrétariat de la Conférence au 1er décembre 1994 ont pu être utilisés pour établir le rapport d'examen et d'évaluation. Le tableau ci-après indique la ventilation des rapports par région.

Tableau

Rapports nationaux reçus et utilisés pour l'opération
d'examen et d'évaluation

<u>Région</u>	<u>Nombre</u>
Afrique	41
Amérique latine et Caraïbes	29
Asie et Pacifique	20
Asie occidentale	9
Europe occidentale et autres pays	31

Notes

¹ Préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix (E/CN.6/1992/3).

² Le WISTAT a pu être créé grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population. Les statistiques sont mises à la disposition de la Conférence dans la version actualisée de The World's Women: Trends and Statistics.
